

République Française
Département de l'Hérault
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VALLÉE DE L'HÉRAULT

~~~~~  
**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE - Réunion du : lundi 24 avril 2017**  
~~~~~

**SUBVENTION DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
PROJET « ENQUÊTE D'EMPLETTES » PORTÉ PAR L'ASSOCIATION GIGNACTION.**

Le Conseil communautaire de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est réuni ce jour, lundi 24 avril 2017 à 18h00 à la Salle du Conseil Communautaire, sous la présidence de M. Louis VILLARET, Président de la communauté de communes.

Etaient présents ou représentés :

M. Philippe SALASC, M. Georges PIERRUGUES, M. Michel SAINTPIERRE, Madame Roxane MARC, M. Gérard CABELLO, Monsieur Claude CARCELLER, Mme Marie-Agnès VAILHE-SIBERTIN-BLANC, M. Louis VILLARET, Mme Martine BONNET, M. Jean-Pierre PECHIN, M. Jean-Pierre GABAUDAN, M. Daniel REQUIRAND, Mme Agnès CONSTANT, Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, M. Jacky GALABRUN, Monsieur Marcel CHRISTOL, Monsieur Guy-Charles AGUILAR, Monsieur René GARRO, M. Philippe MACHETEL, Mme Maria MENDES CHARLIER, Madame Annie LEROY, M. José MARTINEZ, Mme Nicole MORERE, Mme Florence QUINONERO, Monsieur Christian VILOING, Madame Véronique NEIL, Mme Josette CUTANDA, Madame Isabelle ALIAGA, Madame Marie-Hélène SANCHEZ, Monsieur Olivier SERVEL, Monsieur Henry MARTINEZ, Madame Marie-Françoise NACHEZ, Monsieur Jean-François SOTO -M. Jean-Marie TARISSE suppléant de M. Maurice DEJEAN, Monsieur Yves KOSKAS suppléant de Monsieur Stéphane SIMON, Monsieur Paul-Arnaud PINGAUD suppléant de Madame Béatrice FERNANDO, Madame Michèle LAGACHERIE suppléant de Monsieur David CABLAT

Procurations :

Monsieur Jean-Claude CROS à Monsieur Jean-Pierre BERTOLINI, Madame Amélie MATEO à Monsieur Jean-François SOTO

Excusés :

M. René GOMEZ, Madame Chantal COMBACAL, Monsieur Jean-André AGOSTINI, Monsieur Jean-Luc BESSODES, Monsieur Grégory BRO

Absents :

Monsieur Jean-Luc DARMANIN, M. Bernard GOUZIN, Monsieur Yannick VERNIERES

Quorum : 23	Présents : 37	Votants : 39	Pour 39 Contre 0 Abstention 0
-------------	---------------	--------------	-------------------------------------

Agissant conformément aux dispositions des articles du Code général des collectivités territoriales et en particulier ses articles L 52 14-1 et suivants.

Agissant conformément aux dispositions de son règlement intérieur.

VU la loi modifiée n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier ses articles 9-1 et 10 ;

VU le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier ses articles L2311-7 et L5211-36 ;

VU l'arrêté préfectoral n° 2016-1-1349 du 23 décembre 2016 fixant les derniers statuts en vigueur de la communauté de communes, et en particulier la compétence en matière de développement économique,

VU les réserves budgétaires de 4 000 € au titre des subventions de développement économique 2017,

CONSIDERANT que l'association GIGNACTION regroupe 58 adhérents professionnels (commerçants, artisans, services...) de la commune de Gignac, qu'elle a pour but de dynamiser, animer l'économie locale et favoriser la convivialité entre tous les professionnels, qu'elle mène différentes actions d'animation dans le village tout le long de l'année, en partenariat avec les institutions locales : foire aux touailles, foire expo, marché du terroir, journées du patrimoine...

CONSIDERANT qu'accompagnée techniquement par le service « Associations de commerçants » de la Chambre de commerce et d'industrie de l'Hérault, GIGNACTION souhaite lancer une expérience innovante en matière d'animation commerciale au travers d'un jeu intitulé « Enquête d'emplottes », CONSIDERANT que ressemblant à une chasse au trésor, il s'agit de proposer deux parcours permettant de découvrir les professionnels et le patrimoine de Gignac au travers d'une enquête policière. Les participants, s'appuyant sur un kit d'enquête (énigme à trouver, plan, boussole, carte, carnet...) vendu 5 € chez les commerçants et à l'office de tourisme, iront ainsi de commerce en commerce pour résoudre l'énigme,

CONSIDERANT que la commission économique du 14 mars 2017 a émis un avis favorable sur ce projet innovant, qui remplit plusieurs objectifs :

- Créer une dynamique économique à l'échelle de la commune, en créant du lien entre le centre-ville et Cosmo, lien à la fois entre professionnels mais aussi pour les consommateurs
- Créer un lien ludique entre entreprises et participants, touchant un public varié (familles, scolaires, touristes...)
- Tester une opération innovante en matière d'animation commerciale, pouvant être dupliquée ensuite sur d'autres communes de la communauté en fonction des résultats obtenus

CONSIDERANT que cette opération, qui démarrerait à la Foire-expo en juin 2017 pourrait se développer sur deux années, l'investissement de départ portant sur la création des parcours et la fabrication des kits d'enquêtes, prestations confiées à une société spécialisée (Mister Aventure).

CONSIDERANT le plan de financement présenté en annexe,

CONSIDERANT l'ouverture de la zone commerciale de Cosmo, et la nécessité d'accompagner une dynamique commerciale à l'échelle de la commune dans un 1^{er} temps (liaison centre-ville / zone Cosmo),

CONSIDERANT l'intérêt d'accompagner les dynamiques d'associations professionnelles sur notre intercommunalité,

**Le Conseil communautaire de la communauté de communes Vallée de l'Hérault,
APRES EN AVOIR DELIBERE,**

Le quorum étant atteint

DÉCIDE

à l'unanimité des suffrages exprimés,

- de verser à l'association « GIGNACTION » une subvention d'un montant de 2 000 € destinée à financer l'opération « Enquête d'emplettes »,
- d'autoriser Monsieur le Président à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

Transmission au Représentant de l'Etat

N° 1482 le 10/05/2017

Publication le 10/05/2017

Notification le

DÉLIBÉRATION CERTIFIÉE EXÉCUTOIRE

Gignac, le 10/05/2017

Identifiant de l'acte : 034-243400694-20170424-lmcl101357B-DE-1-1

Le Président de la communauté de communes

Signé : Louis VILLARET

Le Président de la communauté de communes



DEPENSES		RECETTES		% budget
LIBELLE	MONTANT	LIBELLE	MONTANT	
		participation Gign'action	1 500,00 €	21,13
Prestations Mister Aventures :				
kits enqueteurs 300*4	1 200,00 €	En quete d'emplettes recettes : vente des kits	300,00 €	4,23
conception p2 parcours	2 700,00 €			
En quête d'emplettes dépenses :				
animation	800,00 €			
com midi libre et autres	2 400,00 €			
		SPONSORS		
		mc do	800,00 €	11,27
		intermarche	800,00 €	11,27
		banque	200,00 €	2,82
		groupama		
		SUBVENTIONS		
		intercommunalité	2 000,00 €	28,17
		CCI	500,00 €	7,04
		commune par mécénat	1 000,00 €	14,08
TOTAL	7 100,00 €	TOTAL	7 100,00 €	100,00